

Séance du 26 juin 2018

L'an 2018, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Mmes Fabienne Blin – Danièle Chartrain – Christelle Copleutre - Evelyne Freulon - MM. Gérard Thomas - Philippe Chevalier – Jean-Bernard Pigeard - Nicolas Poilpray

Excusés : Mme Nicole Marchand – MM. Olivier Champain – Hubert Rouyer

Absents : MM. Thomas Blot – Albert Gilbert – Daniel Marty

A été nommée secrétaire de séance : Mme Danièle Chartrain

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET COMMUNE

Madame la Trésorière de la Ferté-Bernard a transmis un état de demandes d'admission en non-valeur. Il correspond à des titres des exercices 2015 et 2016. Il s'agit de recettes qui ont fait l'objet d'un effacement de dettes dans le cadre d'une procédure de surendettement. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de les admettre en non-valeur.

Cet état se décline comme suit : Etat n°1

Motif de la présentation en non-valeur	Exercices concernés	Montant
Surendettement jugement effacement de dettes du 09/02/2018	2015	199,20 €
	2016	224,85 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal dressée sur l'état n°1 des produits communaux irrécouvrables en date du 26 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 424,05 € pour les années 2015 et 2016,
- Dit que cette dépense sera imputée au compte 6542 du budget de la commune.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame la Trésorière de la Ferté-Bernard a transmis des états de demandes d'admission en non-valeur. Ils correspondent à des titres des exercices 2011 à 2016. Il s'agit de recettes qui ont fait l'objet d'un effacement de dettes dans le cadre de procédures de surendettement. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de les admettre en non-valeur.

Ces états se déclinent comme suit :

Etat n°1

Motif de la présentation en non-valeur	Exercices concernés	Montant
Surendettement jugement effacement de dettes du 09/02/2018	2015	85.75 €
	2016	127.78 €

Etat n°2

Motif de la présentation en non-valeur	Exercices concernés	Montant
Surendettement jugement effacement de dettes du 09/08/2017	2011	139.07 €
	2012	144.14 €
	2013	144.33 €
	2014	34.93 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu les demandes d'admission en non-valeur du trésorier principal dressées sur l'état n°1 des produits communaux irrécouvrables en date du 26 avril 2018 et et sur l'état n°2 des produits communaux irrécouvrables en date du 31 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'admettre en non-valeur les produits de l'état n°1 pour un montant de 213,53 € pour les années 2015 et 2016,
- Décide d'admettre en non-valeur les produits de l'état n°2 pour un montant de 462,47 € pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014,
- Dit que ces dépenses seront imputées au compte 6542 du budget Assainissement.

PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES TRAVAUX RELATIFS A L'ARRÊTE DE PERIL IMMINENT N°2018-13 du 2 mars 2018

Vu l'arrêté municipal n° 2018-13 du 2 mars 2018 de péril imminent, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a ordonné la démolition du bâtiment, l'exécution d'un enduit de protection sur le mur pignon et des travaux de consolidation ou de remblaiement rendus nécessaires pour l'exécution des travaux.

Le propriétaire étant décédé, la commune a désigné les entreprises spécialisées pour effectuer ces travaux et a pris en charge financièrement ces travaux ainsi que les frais d'expertise.

Les frais engagés par la commune seront recouverts auprès de la succession du propriétaire, à savoir l'Etude Lévêque et Associés, sise 17 Place Ledru Rollin 72400 La Ferté-Bernard.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte que la commune prenne en charge les dépenses liés à l'arrêté de péril imminent,
- Donne son accord pour que la commune refacture la totalité des travaux et les frais d'expertise à l'Etude Lévêque et Associés, sise 17 Place Ledru Rollin 72400 La Ferté-Bernard, qui a en charge la succession du propriétaire décédé,
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

M. le Maire précise qu'un arrêté de péril ordinaire a également été établi pour la petite maison.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

M. le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement comme indiqué dans le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT			
	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>
678	+ 7 500,00 €		
023	- 7 500,00 €		
INVESTISSEMENT			
	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>
Opération n° 099 – Voirie			
2315	- 7 500,00 €	021	- 7 500,00 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu la délibération du conseil municipal n° D15 2018 du 3 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018, Considérant la nécessité d'ajuster les crédits indiqués ci-joint pour faire face aux opérations financières,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2018 telle que détaillée dans le tableau ci-dessus,
- De donner tout pouvoir à M. le Maire ou à l'un de ses adjoints pour mettre en place cette décision.

DEVIS SIGNALÉTIQUE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la fibre optique, il a été nécessaire de numéroter toutes les habitations situées hors bourg et de changer ou créer des noms de voies communales et de lieux-dits.

Vu la délibération D02 2018 du 23 janvier 2018,

Vu la délibération D03 2018 du 23 janvier 2018,

La commune a décidé de fournir gracieusement la plaque de numérotation à chaque propriété concernée et d'implanter la signalisation à chaque voie communale et lieux-dits modifiés ou créés.

La numérotation des maisons hors bourg aura lieu courant septembre. Un courrier sera envoyé à chaque propriétaire pour les avertir.

La commune doit également investir dans de nouveaux panneaux de signalisation :

- afin de sécuriser les voies communales : signalisation au niveau du pont sur la route du Theil, signalisation d'impasses et de limite de tonnage,
- afin de promouvoir les commerces locaux.

M. le Maire soumet au Conseil municipal le devis de la société CHALLENGER – Stop Affaires pour un montant de 5 621,64 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le devis de la société CHALLENGER – Stop Affaires pour un montant de 5 621,64 € TTC,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

M. le Maire précise que les travaux liés à la fibre optique sont en cours et qu'une réunion, organisée par Sarthe Numérique, portant sur la commercialisation de la fibre optique se déroulera en septembre à la salle polyvalente.

ELAGAGE DES VOIES ET CHEMINS COMMUNAUX

Une demande restreinte de devis a été effectuée en vue de la réalisation des travaux d'élagage des voies et chemins communaux sur l'ensemble de la commune.

Les entreprises ont remis leurs offres :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Hugo Riva Elagage	5 970,00 €	7 164,00 €
M. Sylvain Lecomte	5 591.97 €	6 710.37 €

M. le Maire précise au Conseil municipal qu'il s'agit bien de l'élagage classique des voies et chemins communaux. L'entretien régulier de l'élagage des haies pour le bon fonctionnement de la fibre optique reste à la charge des propriétaires qui seront prévenus par courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient l'entreprise Sylvain Lecomte pour un montant de 6 710,37 € TTC,
- Autorise M. le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

PLUI – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

M. le Maire explique au Conseil municipal que le PADD est le résultat de 18 mois de travail et sera envoyé à la Préfecture pour validation.

En ce qui concerne la commune d'Avezé, nous avons demandé un projet sur 8 000 m², au lieu d'un hectare, dans la prolongation du lotissement afin d'agrandir le lotissement à moindres frais (travaux d'assainissement et de voirie réduits) : cela permettra de vendre 5 ou 6 terrains.

Le SCOT révisera les données du PLUI et risque de diminuer la superficie accordée à la commune si aucun travaux n'est commencé d'ici 2020 à 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les délibérations n°24-09-2015-027 en date du 24 septembre 2015 et n°13-04-2017-043 en date du 13 avril 2017 du Conseil communautaire, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°02-05-2018-001 en date du 2 mai 2018 du Conseil communautaire actant de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLUI conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire présente les axes, orientations et objectifs du PADD au conseil municipal :

Axe n°1 : Renforcer la ville centre et ses pôles, en maintenant un équilibre d'offre sur l'Intercommunalité

Cet axe se décline en 3 orientations :

-Orientation n°1 : Viser une relance démographique d'ici 2030 de 0,7% par an

Cette orientation se décline en 5 objectifs :

- Identifier des groupes de communes similaires, support du développement local,
- Répartir des objectifs d'évolution démographiques adaptés aux particularités du territoire,
- Conforter le dynamisme du centre-ville de la Ferté Bernard et des centres bourgs,
- Consolider les Hameaux et les quartiers majeurs,
- Projeter une consommation foncière respectueuse des milieux agricoles, naturels et forestiers.

-Orientation n°2 : Répondre aux besoins de la population en matière de logements

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

- Diversifier l'offre de logements,
- Répondre à la demande des personnes vieillissantes et en situation de handicap,
- Valoriser les habitats en milieu rural,
- Garantir de bonnes conditions d'habitation au sein du parc de logements existant.

-Orientation n°3 : Conforter les commerces, services et équipements complémentaires et de proximité

Cette orientation se décline en 3 objectifs :

- Pérenniser et développer des espaces d'accueil pour les enfants,
- Favoriser le maintien et le développement des commerces et services de proximité,
- Pérenniser et développer des équipements et des réseaux permettant de répondre aux besoins de la population.

Axe n°2 : Affirmer et développer son potentiel économique, notamment vers le tourisme vert

Cet axe se décline en 5 orientations :

- Orientation n°1 : Affirmer l'activité agricole et forestière en place

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers,
- Permettre le maintien des activités agricoles et forestières,
- Permettre la diversification des activités agricoles et forestières,
- Sécuriser les flux agricoles dans les tissus résidentiels.

- Orientation n°2 : Permettre un développement du tissu économique, dont l'artisanat

Cette orientation se décline en 5 objectifs :

- Pérenniser les zones d'activités et les zones artisanales existantes,
- Permettre le développement de ces zones,
- Affirmer le maintien du maillage artisanal, force du territoire,
- Définir des surfaces commerciales, dans les zones d'activités complémentaires aux commerces de proximité identifiés dans les centralités,
- Soutenir l'amélioration de la qualité de la communication numérique pour l'ensemble de l'activité économique dont l'artisanat isolé et le télétravail.

- Orientation n°3 : Affirmer le tourisme vert, élément clef du territoire et permettre son développement

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

- Soutenir les activités existantes,
- Permettre le développement de nouveaux projets,
- Répondre aux besoins du développement de l'activité,
- Développer les circuits de randonnée sur le territoire.

- Orientation n°4 : Renforcer le rôle des gares dans la dynamique de développement du territoire

Cette orientation se décline en 3 objectifs :

- S'appuyer sur le maillage ferroviaire pour le développement économique,

- Assurer des capacités de stationnement suffisantes à proximité des pôles gares,
- Encourager le développement de ce mode de transport.

- Orientation n°5 : Améliorer la mobilité des piétons et la sécurité routière

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

- Soutenir les projets permettant une amélioration du maillage existant,
- Développer des liaisons douces entre les différentes activités,
- Inclure le territoire dans une politique de mobilité durable,
- Sécuriser les axes routiers structurants et répondre aux besoins ponctuels.

Axe n°3 : Intégrer ce projet dans son environnement riche et sensible

Cet axe se décline en 6 orientations :

- Orientation n°1 : Valoriser le patrimoine paysager, bâti et naturel du territoire

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

- Modifier au besoin les périmètres de protection des Monuments Historiques,
- Pérenniser les éléments remarquables et identitaires des communes,
- Pérenniser le patrimoine paysager et naturel,
- Projeter des constructions respectueuses de l'environnement paysager et bâti.

- Orientation n°2 : Tourner le territoire vers l'énergie positive

Cette orientation se décline en 2 objectifs :

- Permettre l'implantation de bâtiments intégrant les critères de qualité environnementale,
- Permettre l'implantation et le développement des énergies renouvelables respectueuses du paysage.

- Orientation n°3 : Prendre en compte les risques pour le bien des personnes et des constructions

Cette orientation se décline en 2 objectifs :

- Anticiper les nuisances et les risques pour les projets réduisant les espaces tampons entre l'habitat et les autres activités économiques,
- Protéger les biens et les personnes dans les zones sensibles aux inondations et aux marnières.

- Orientation n°4 : Préserver les milieux naturels et les continuités écologiques

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

- Conserver les milieux d'intérêts pour la biodiversité,
- Préserver voire restaurer les éléments d'intérêts pour les continuités écologiques,
- Maintenir un maillage bocager dense et des surfaces de prairies importantes,
- Préserver les zones humides, habitats naturels multifonctionnels.

- Orientation n°5 : Préserver la ressource en eau, améliorer la qualité des cours d'eau et des nappes souterraines

Cette orientation se décline en 2 objectifs :

- Prendre en compte les réseaux existants pour les zones d'urbanisation,
- Prendre en compte les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable.

- Orientation n°6 : Animer le PLUI

Cette orientation se décline en 2 objectifs :

- Mettre en place un comité de suivi,
- S'inscrire dans des démarches d'observation.

A la suite de cette phase de présentation, la parole est donnée aux membres du Conseil municipal. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges sont les suivants :

- Viser une relance démographique d'ici 2030 de 0,7 % par an semble être une prévision ambitieuse.
- La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise va essayer d'être attractive.
- En ce qui concerne l'habitat des personnes âgées, il n'y a pas de maisons adaptées à l'heure actuelle. La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pourrait faire une action en faveur de l'amélioration de l'habitat des personnes âgées.

- Le projet semble énorme.
- Le plus dur sera de maintenir les commerces locaux.
- La concentration se fait sur La Ferté-Bernard, Cherré, Cherreau près des services.
- Y-a-t-il encore beaucoup de terrains constructibles sur La Ferté-Bernard ?
- Oui. Les terrains se répartissent sur plusieurs zones.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue de ce débat.

MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde actuel date de décembre 2011 et doit être mis à jour régulièrement.

M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer une séance de travail pour son actualisation. La date retenue est le mardi 3 juillet 2018 à 20h30.

RECENSEMENT 2019

M. le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Il faut dès à présent nommer le coordonnateur communal.

Le Conseil municipal décide de nommer Mme Hélène Breton, secrétaire de mairie, comme coordonnateur communal.

M. le Maire précise qu'il faudra également recruter des agents recenseurs sur le terrain. Il faut d'ores et déjà penser au mode de diffusion du recrutement de ces agents.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – SAEP DE LA REGION DU PERCHE SARTHOIS-LE VAIRAIS

M. le Maire précise au Conseil municipal que le tarif de l'eau a augmenté. Cette augmentation est liée aux travaux prévus pour changer les tuyaux qui se dégradent. Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Le Conseil Municipal d'Avezé,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,

La collectivité d'Avezé ayant pris connaissance du rapport annuel 2017,

Après en avoir délibéré :

- Décide de prendre acte du rapport annuel 2017 du SAEP de la région du Perche Sarthois – Le Vairais.

DIVERS

Devis de la SCAB

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer les rideaux dans la petite salle de la salle polyvalente. Un devis a été demandé à La SCAB pour l'achat de fournitures pour la confection des rideaux. Mme FREULON Evelyne se chargera de les faire. Le devis s'élève à 775,84 € TTC.

Journées du Patrimoine

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les journées du patrimoine auront lieu les 15 et 16 septembre 2018 et demande s'il y a des volontaires disponibles pour ouvrir l'église Saint-Pierre à cette occasion.

Il est décidé d'ouvrir l'église au public le dimanche 16 septembre 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 pour des visites libres.

Fonds de concours

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que trois projets ont été déposés au titre des fonds de concours pour l'année 2018 à savoir :

- la réfection des trottoirs pour un montant de travaux de 77 735,00 € HT : le montant de la subvention au titre du fonds de concours est de 12 500,00 €,
- L'accessibilité de l'école pour un montant de travaux de 14 810,00 € HT : le montant de la subvention au titre du fonds de concours est de 4 443,00 €. Pour ce projet, le soutien à l'investissement public local nous accorde une subvention d'un montant de 2 602,00 €.
- La voirie communale : le montant de la subvention attribuée aux communes du canton de La Ferté-Bernard n'est pas encore connu.

Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du SDIS

M. le Maire informe le Conseil municipal que le SDIS de la Sarthe nous a transmis le nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques arrêté par M. le Préfet.

Le SDIS nous sensibilise sur le fait que le nombre d'interventions augmente et que le nombre de sapeurs volontaires qui sont employés territoriaux baisse. De ce fait, le nombre de carences des centres de secours

augmente.

Aussi, le SDIS invite les agents territoriaux qui souhaitent devenir sapeurs volontaires à en faire la demande.

Point sur les intempéries

M. le Maire informe le Conseil municipal que, lors des épisodes orageux du 4 juin et du 9 au 11 juin 2018, plusieurs administrés ont connu des inondations dans le bourg et en campagne et que certains chemins communaux ont fortement été dégradés.

Il explique au Conseil municipal que le bassin de rétention a débordé et a inondé deux maisons. Un administré s'est proposé pour refaire le talus du fossé.

M. le Maire remercie les administrés qui ont apporté leur aide lors de ces épisodes.

En ce qui concerne les chemins communaux, les agents interviennent pour les remettre en état.

Cependant, deux chemins nécessitent l'intervention rapide de travaux supplémentaires pour les remettre en état à savoir les chemins de Montpoirier / La Galaisière et du Tertre.

M. le Maire soumet donc au Conseil municipal le devis de M. JOUSSELIN Jérôme pour un montant de 4 476,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de M. JOUSSELIN Jérôme pour un montant de 4 476,00 € TTC,
- **Donne pouvoir** à M. le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

M. le Maire précise qu'il attend des devis pour curer les fossés route de Souvigné.

Centenaire de la Guerre 14/18

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une exposition aura lieu le samedi 10 et le dimanche 11 novembre à la salle polyvalente.

Les élèves de l'école Georges Charpak travaillent sur le journal de guerre de M. Gaulard. Dans le cadre de cette commémoration, ils préparent une carte répertoriant les lieux de décès des soldats et liront des textes.

Une tombe de la Guerre 14/18 située dans le cimetière communal est en cours de restauration. M.

Daguené, président de l'AFN UNC, y déposera une gerbe lors de la cérémonie du 11 novembre.

Le vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente et le repas des aînés se déroulera à l'Auberge du Cheval Blanc.

Dissolution du GIP Cap Loirs

Mme Blin informe le Conseil municipal que la dissolution du Cap Loisirs a été votée dans le but de faire des économies. A charge aux communes de réfléchir sur une éventuelle aide aux familles dont les enfants font des activités sur La Ferté-Bernard.

Entretien du poste de relèvement

Mme Blin soumet le problème de l'entretien du poste de relèvement quand il tombe en panne le week-end. Actuellement, le contrôle des postes de relèvement s'effectue le lundi. Le Conseil municipal soumet la proposition de faire le contrôle le vendredi matin afin de minimiser les risques d'une éventuelle panne durant le week-end.

La séance est levée à 22 heures 10.

Pierre Boulard	Gérard Thomas	Fabienne Blin
Danièle Chartrain	Christelle Copleutre	Evelyne Freulon
Philippe Chevalier	Jean-Bernard Pigéard	Nicolas Poilpray